



**MAIRIE de PLESDER**  
**2, Place de l'Erable**  
**35720 PLESDER**

Affiché en Mairie le 14/02/2020

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 Février 2020

*Seuls des extraits du procès-verbal sont affichés.  
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux mille vingt, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le sept février, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELAROCHEAULION Frédéric, Mme CLOSSAIS Soazig.

**Procurations:**

M. DELION Rémy donne pouvoir à Mme CLOSSAIS Soazig  
M. BAUS Mickaël donne pouvoir à M. HERVE Sandy

**Absents:** Mme MARY Cécile, M. DELOFFRE Arnaud

M. DELAROCHEAULION Frédéric a été élu **SECRETAIRE**

### **Délibérations prises par le conseil**

#### **N°1/2020 : Lotissement l'Orée d'Armor – prix de vente au m<sup>2</sup>**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le prix de vente du lot 12 du lotissement l'Orée d'Armor à 65€ du m<sup>2</sup>
- **PRECISE** que l'ensemble des frais afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur
- **CHARGE** Maître Alain CLOSSAIS à Mesnil Roc'h de rédiger l'acte
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la vente du lot

Adopté à l'unanimité.

#### **N°2/2020 : Approbation des comptes de gestion 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECLARE** que les comptes de gestion 2019 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part
- **APPROUVE** les comptes de gestion 2019
  - o du budget principal de la commune,
  - o du budget assainissement
  - o du budget du lotissement l'Orée d'Armor

Adopté à l'unanimité.

### **N°3/2020 : Adoption des comptes administratifs 2019**

Mme le Maire présente les résultats des comptes administratifs 2019 qui s'établissent comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
dépenses	478 337,35 €	121 673,75 €
recettes	515 284,33 €	147 701,53 €
résultat comptable 2019	36 946,98 €	26 027,78 €
report N-1	22 761,82 €	- 9 206,76 €
résultat de clôture 2019	59 708,80 €	16 821,02 €
<b>résultat global de clôture 2019</b>	<b>76 529,82 €</b>	

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
dépenses	40 290,67 €	42 339,48 €
recettes	71 908,27 €	54 505,43 €
résultat comptable 2019	31 617,60 €	12 165,95 €
report N-1	64 112,75 €	- 15 865,43 €
résultat de clôture 2019	95 730,35 €	- 3 699,48 €
<b>résultat global de clôture 2019</b>	<b>92 030,87 €</b>	

<b>BUDGET LOTISSEMENT L'OREE D'ARMOR</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
dépenses	30 954,86 €	- €
recettes	- €	30 954,86 €
résultat comptable 2019	- 30 954,86 €	30 954,86 €
report N-1	13 820,22 €	- 30 954,86 €
résultat de clôture 2019	- 17 134,64 €	- €
<b>résultat global de clôture 2019</b>	-	<b>17 134,64 €</b>

Mme le Maire se retire de la séance et désigne M.MOREL Jean-Pierre pour présider la séance et faire voter les comptes administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2019 avec les résultats présentés dans les tableaux ci-dessus
  - o du budget principal de la commune,
  - o du budget assainissement
  - o du budget du lotissement l'Orée d'Armor

Adopté à l'unanimité.

### **N°4/2020 : Renouvellement du contrat de maintenance informatique**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE RENOUELER** le contrat de maintenance informatique avec la société C2R conformément aux conditions ci-dessus
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat

Adopté à l'unanimité.

### **N°5/2020 : Autorisation du DPU (Droit de Prémption Urbain)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE à la communauté de communes Bretagne romantique D'ACTUALISER** le champ d'application du droit de préemption urbain aux zones U et AU du PLU de Plesder approuvé par délibération du 30 janvier 2020,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

### **N°6/2020 : Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 24 janvier 2020 concernant la voirie**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les montants des charges transférées en investissement, entre les communes membres et la Communauté de communes, évalués par la CLECT, dans le cadre de la révision libre des AC pour le bilan PPI Voirie 2018-2019 et des transferts de charges liés à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence Voirie à compter du 1er janvier 2020.
- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 24 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

### **N°7/2020 : Instauration du permis de démolir sur tout le territoire communal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'instaurer le permis de démolir sur tout le territoire communal

Adopté à l'unanimité.